

29 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE VIAL

(Eurolist)

Par courrier du 28 janvier 2008, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions GROUPE VIAL sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE VIAL, et détenir, pour le compte desdits fonds, 444 648 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet, président de SPGP.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9 434 179 actions représentant 10 005 576 droits de vote.